

**Eric VISCONTI**

Expert-Comptable  
Diplômé par l'Etat  
(Région d'Angers)

Commissaire aux Comptes  
(Région d'Angers)

## **RAPPORTS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES**

### **UNION DEPARTEMENTALE DES ASSOCIATIONS FAMILIALES**

**67 boulevard Winston Churchill**

**72100 LE MANS**

---

**Exercice du 1er Janvier 2012 au 31 Décembre 2012  
(12 mois)**

\*\*\*\*\*

**Eric VISCONTI**

Expert-Comptable  
Diplômé par l'Etat  
(Région d'Angers)

Commissaire aux Comptes  
(Région d'Angers)

## **RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES**

### **SUR LES COMPTES ANNUELS**

#### **UNION DEPARTEMENTALE DES ASSOCIATIONS FAMILIALES**

**67 boulevard Winston Churchill**

**72100 LE MANS**

---

**Exercice du 1er Janvier 2012 au 31 Décembre 2012  
(12 mois)**

\*\*\*\*\*

Aux membres,

En exécution de la mission qui m'a été confiée par votre Assemblée Générale du 16 avril 2009, je vous présente mon rapport, comportant 22 pages, relatif à l'exercice clos le **31 décembre 2012**, sur :

- **Le contrôle des comptes annuels de l'Association UNION DEPARTEMENTALE DES ASSOCIATIONS FAMILIALES, tels qu'ils sont annexés au présent rapport et faisant apparaître :**

- un total de bilan de .....	3 859 421 €
- un total de compte de résultat de .....	6 697 676 €
- un résultat déficitaire de l'exercice de .....	16 714 €

- **La justification de mes appréciations ;**
- **Les vérifications spécifiques et les informations prévues par la loi.**

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration du 23 avril 2013. Il m'appartient, sur la base de mon audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

## **I - OPINION SUR LES COMPTES ANNUELS**

J'ai effectué mon audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. J'estime que les éléments que j'ai collectés sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion.

Je certifie que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Sans remettre en cause l'opinion ci-dessus, l'attention du lecteur est cependant attirée sur la note de la page 14 de l'annexe concernant le financement des activités de tutelle et en page 18 dans les autres informations concernant les locations de copieurs et informatique et plus particulièrement le risque sur la continuités contrats ainsi que sur la subvention MASP et l'application du plan comptable M22.



## **II – JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS**

La crise économique actuelle qui a succédé à la crise financière a créé de multiples risques pour les entreprises tant dans leurs activités que pour leurs financements avec une absence totale de visibilité pour le futur. Les conditions de préparation des comptes ont donc été très particulières et plus particulièrement au regard des estimations comptables requises en application des principes comptables actuels. C'est dans ce contexte que j'ai procédé, en application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce, relatives à la justification de mes appréciations, je porte à votre connaissance outre ceux ayant conduit aux réserves mentionnées ci-dessus, les éléments suivants :

- dans le cadre de mon appréciation des **principes comptables suivis** par votre association, j'ai vérifié le caractère approprié des méthodes comptables utilisées et des informations données dans l'annexe. J'ai validé l'absence à ce jour de demande de remboursement d'éventuelles subventions versées, l'absence d'exposition de la dette à des risques de taux et l'exposition au risque minimum des placements de trésorerie selon les informations données en annexe et j'ai effectué les diligences nécessaires au suivi de la continuité de l'association. ;

- les **estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes** et la **présentation d'ensemble des comptes** n'appellent pas de commentaire particulier.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de ma démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de mon opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

## **III - VERIFICATIONS ET INFORMATIONS SPECIFIQUES**

J'ai également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Je n'ai pas d'autre observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion et dans les documents adressés aux adhérents sur la situation financière et les comptes annuels.

Le Mans, le 14 mai 2013

Le Commissaire aux Comptes,

E. VISCONTI



**Bilan actif**

Présenté en Euros

ACTIF	Exercice clos le 31/12/2012 (12 mois)			Exercice précédent 31/12/2011 (12 mois)		Variation
	Brut	Amort.prov.	Net	Net		
<b>Immobilisations incorporelles</b>						
Frais d'établissement						
Frais de recherche et développement						
Concessions, brevets, droits similaires	110 169,24	103 579,77	6 589,47	17 681,57	- 11 092	
Fonds commercial						
Autres immobilisations incorporelles						
Immobilisations incorporelles en cours						
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles						
<b>Immobilisations corporelles</b>						
Terrains	93 418,15		93 418,15	93 418,15		
Constructions	1 783 488,66	995 195,72	788 292,94	793 861,60	- 5 569	
Installations techniques, matériel et outillage industriels						
Autres immobilisations corporelles	1 391 416,27	893 092,41	498 323,86	492 721,68	5 602	
Immobilisations grevées de droit						
Immobilisations en cours						
Avances et acomptes sur immobilisations corporelles						
<b>Immobilisations reçues en affectation</b>						
Terrains						
Constructions						
Installation tech., matériel & outillage industriels						
Autres immobilisations corporelles						
<b>Immobilisations affectées, concédées</b>						
<b>Immobilisations financières</b>						
Participations						
Créances rattachées à des participations						
Titres immobilisés de l'activité de portefeuille						
Autres titres immobilisés						
Prêts						
Autres immobilisations financières	6 748,73		6 748,73	6 748,73		
<b>TOTAL (I)</b>	<b>3 385 241,05</b>	<b>1 991 867,90</b>	<b>1 393 373,15</b>	<b>1 404 431,73</b>	<b>- 11 059</b>	
Comptes de liaison (1)						
<b>TOTAL (II)</b>						

**Cabinet VISCONTI**  
15-17, rue Gougéard  
72000 LE MANS  
Tél. 02 43 81 15 15 - Fax 02 43 82 10 55  
E-mail : cabinet@visconti.fr

# Bilan actif (suite)

Présenté en Euros

ACTIF	Exercice clos le <b>31/12/2012</b> (12 mois)			Exercice précédent <b>31/12/2011</b> (12 mois)	Variation
	Brut	Amort.prov.	Net	Net	
<b>Stocks en cours</b>					
Matières premières, approvisionnements					
En-cours de production de biens et services					
Produits intermédiaires et finis					
Marchandises					
Budgets annexes					
<b>Créance (2)</b>					
Avances et acomptes versés sur commandes					
Créances usagers et comptes rattachés (3)	98 600,51		98 600,51	246 543,26	- 147 943
Autres créances					
. Fournisseurs débiteurs	1 545,35		1 545,35	5 527,88	- 3 983
. Personnel	595,60		595,60	1 966,34	- 1 371
. Organismes sociaux	1 756,11		1 756,11		1 756
. Etat, impôts sur les bénéficiaires					
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires					
. Autres	14 197,00		14 197,00	15 008,38	- 811
Valeurs mobilières de placement	538 820,94		538 820,94	727 084,20	- 188 263
Disponibilités	1 561 291,72		1 561 291,72	1 233 566,70	327 725
Charges constatées d'avance	249 240,22		249 240,22	209 131,00	40 109
<b>TOTAL (III)</b>	<b>2 466 047,45</b>		<b>2 466 047,45</b>	<b>2 438 827,76</b>	<b>27 220</b>
Charges à répartir sur plusieurs exercices (IV)					
Primes de remboursement des emprunts (V)					
Ecarts de conversion actif (VI)					
<b>TOTAL ACTIF (I+II+III+IV+V+VI)</b>	<b>5 851 288,50</b>	<b>1 991 867,90</b>	<b>3 859 420,60</b>	<b>3 843 259,49</b>	<b>16 161</b>

(1) Un tableau annexé à ce bilan doit détailler les différents comptes de liaison relatifs à l'investissement, à l'exploitation et à la trésorerie pour cet établissement ou service entre ce dernier et les autres établissements et services concernés.

(2) Dont à moins d'un an :                                  Dont à plus d'un an :

(3) Dont créances mentionnées à l'article R. 314-96 du code de l'action sociale et des familles.

**Cabinet VISCONTI**

15-17, rue Gougéard

72000 LE MANS

Tél. 02 43 81 15 15 - Fax 02 43 82 10 55

E-mail : cabinet@visconti.fr

# Bilan passif

Présenté en Euros

PASSIF	Exercice clos le 31/12/2012 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2011 (12 mois)	Variation
<b>Fonds propres</b>			
. Fonds associatifs sans droit de reprise	751,49	751,49	
. Fonds associatifs avec droit de reprise			
. Legs et donations			
. Subventions d'investissement sur biens renouvelables			
<b>Réserves</b>			
. Excédents affectés à l'investissement			
. Réserves de compensation			
. Excédents affectés à la nouvelle couverture du besoin en fonds de roulement	589 059,00	828 557,43	- 239 498
. Autres réserves	272 065,15	272 065,15	
<b>Report à nouveau</b>			
. Report à nouveau (gestion non contrôlée)	193 956,09		193 956
. Dépenses refusées par l'autorité de tarification ou inopposables aux financeurs			
. Résultats sous contrôle de tiers financeurs	961 622,43	737 846,83	223 776
. Dépenses non opposables aux tiers financeurs	-137 323,88	-19 941,00	- 117 383
. Résultat de l'exercice (excédent ou déficit)	-16 713,95	95 050,38	- 111 764
. Subventions d'investissement sur biens non renouvelables	36 351,31	45 356,61	- 9 005
<b>Provisions réglementées</b>			
. Couverture du besoin en fonds de roulement			
. Amortissements dérogatoires et provisions pour renouvellement des immobilisations			
. Immobilisations grevées de droits			
<b>TOTAL (I)</b>	<b>1 899 767,64</b>	<b>1 959 686,89</b>	<b>- 59 919</b>
Compte de liaison			
<b>TOTAL (II)</b>			
Provisions pour risques	468 032,36	444 192,26	23 840
Provisions pour charges			
<b>TOTAL (III)</b>	<b>468 032,36</b>	<b>444 192,26</b>	<b>23 840</b>
Fonds dédiés			
. Sur subventions de fonctionnement	71 176,62	49 461,52	21 715
. Sur autres ressources			
<b>Dettes</b>			
Emprunts et dettes assimilées	305 040,79	328 838,99	- 23 798
. Droits des propriétaires (commodat)			
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			
Fournisseurs et comptes rattachés	212 258,68	151 843,97	60 415
Dettes fiscales et sociales	885 948,80	893 532,13	- 7 583
Autres	17 195,71	5 164,24	12 031
Produits constatés d'avance		10 539,49	- 10 539
<b>TOTAL (IV)</b>	<b>1 491 620,60</b>	<b>1 439 380,34</b>	<b>52 240</b>
Ecart de conversion passif (V)			
<b>TOTAL PASSIF</b>	<b>3 859 420,60</b>	<b>3 843 259,49</b>	<b>16 161</b>

**Cabinet VISCONTI**

15-17, rue Gougeard

72000 LE MANS

FITECO SAS

Tél. 02 43 81 15 15 - Fax 02 43 82 10 55

E-mail : cabinet@visconti.fr

 FIDUNION  
Membre indépendant

PASSIF	Exercice clos le <b>31/12/2012</b> (12 mois)	Exercice précédent <b>31/12/2011</b> (12 mois)	Variation
<b>Engagements reçus</b>			
Legs nets à réaliser			
. acceptés par les organes statutairement compétents			
. autorisés par l'organisme de tutelle			
Dont en nature restant à vendre			
<b>Engagements donnés</b>			

(1) Dont compte 1201 : et compte 1291 : : résultats sous contrôle de tiers financeurs.

(2) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques.

(3) En particulier : cautions versées par le résident à leur entrée dans l'établissement.

(4) Dont à plus d'un an : Dont à moins d'un an :

(5) Dont fonds des majeurs protégés :



# Compte de résultat

Présenté en Euros

	Exercice clos le 31/12/2012 (12 mois)			Exercice précédent 31/12/2011 (12 mois)		Variation	%
	France	Exportations	Total	Total			
<b>Produits d'exploitation</b>							
Ventes de marchandises							
Production vendue biens							
Production vendue services	900 117,92		900 117,92	833 086,53	67 031	8,05	
<b>Montants nets produits d'expl.</b>	<b>900 117,92</b>		<b>900 117,92</b>	<b>833 086,53</b>	<b>67 031</b>	<b>8,05</b>	
<b>Autres produits d'exploitation</b>							
Production stockée							
Dotations et produits de tarification							
Subventions d'exploitation			4 818 773,43	4 809 937,12	8 836	0,18	
Dons			121,30	284,28	- 163	-57,33	
Cotisations			6 798,50	6 710,00	89	1,32	
Legs et donations							
Produits liés à des financements réglementaires							
(+) Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs							
Autres produits			94 250,15	93 040,20	1 210	1,30	
Reprise de provisions			2 701,52	19 817,26	- 17 116	-86,37	
Transfert de charges				6 704,84	- 6 705	-100	
<b>Sous-total des autres produits d'exploitation</b>			<b>4 922 644,90</b>	<b>4 936 493,70</b>	<b>- 13 849</b>	<b>-0,28</b>	
<b>Total des produits d'exploitation (I)</b>			<b>5 822 762,82</b>	<b>5 769 580,23</b>	<b>53 183</b>	<b>0,92</b>	
Quotes-parts d'éléments du fonds associatif virées au compte de résultat (II)							
<b>Produits financiers</b>							
De participations							
D'autres valeurs mobilières et créances d'actif			33 673,21	44 745,65	- 11 072	-24,75	
Autres intérêts et produits assimilés			1 144,40	2 004,28	- 860	-42,90	
<b>Total des produits financiers (III)</b>			<b>34 817,61</b>	<b>46 749,93</b>	<b>- 11 932</b>	<b>-25,52</b>	
<b>Produits exceptionnels</b>							
Sur opérations de gestion			705 515,01	19 941,48	685 574	N/S	
Sur opérations en capital			34 205,30	9 126,68	25 079	274,78	
Reprises sur provisions et transferts de charges							
(+) Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs			83 661,52	112 558,83	- 28 897	-25,67	
<b>Total des produits exceptionnels (IV)</b>			<b>823 381,83</b>	<b>141 626,99</b>	<b>681 755</b>	<b>481,37</b>	
<b>TOTAL DES PRODUITS (I + II + III + IV)</b>			<b>6 680 962,26</b>	<b>5 957 957,15</b>	<b>723 005</b>	<b>12,14</b>	
<b>SOLDE DEBITEUR – DEFICIT</b>			<b>-16 713,95</b>		<b>-16 714</b>	<b>N/S</b>	
<b>TOTAL GENERAL</b>			<b>6 697 676,21</b>	<b>5 957 957,15</b>	<b>739 719</b>	<b>12,42</b>	
<b>Charges d'exploitation</b>							
Achats de marchandises et de matières premières			31 344,47	30 245,22	1 099	3,63	
Variation de stock marchandises et matières premières							
Autres achats non stockés			32 362,26	30 649,38	1 713	5,59	
Services extérieurs			1 249 896,23	305 108,77	944 787	309,66	
Autres services extérieurs			296 987,41	278 592,87	18 395	6,60	
Impôts, taxes et versements assimilés			386 136,99	392 031,54	- 5 895	-1,50	
Salaires et traitements			2 963 180,66	3 025 291,53	- 62 111	-2,05	
Charges sociales			1 261 709,91	1 302 021,14	- 40 311	-3,10	
Autres charges de personnels			27 103,73	35 984,34	- 8 881	-24,68	
Subventions accordées par l'association			30 233,00	30 077,82	155	0,52	

Cabinet VISCONTI

FITECO SAS

15-17, rue Gougeard  
72000 LE MANS (FIDUNION)  
Tél. 02 43 81 15 15 - Fax 02 43 82 10 55  
E-mail : cabinet@visconti.fr

## Compte de résultat (suite)

Présenté en Euros

	Exercice clos le 31/12/2012 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2011 (12 mois)	Variation	%
Dotations aux amortissements	188 235,71	207 915,75	- 19 680	-9,47
Dotations aux provisions	26 541,62	33 498,52	- 6 957	-20,77
Autres charges	99 886,16	98 610,87	1 275	1,29
<b>Total des charges d'exploitation (I)</b>	<b>6 593 618,15</b>	<b>5 770 027,75</b>	<b>823 590</b>	<b>14,27</b>
Quotes-parts de résultat sur opérations communes (II)				
<b>Charges financières</b>				
Dotations financières aux amortissements et provisions				
Intérêts et charges assimilées	11 941,33	12 836,08	- 895	-6,97
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions valeurs mobilières de placements				
<b>Total des charges financières (III)</b>	<b>11 941,33</b>	<b>12 836,08</b>	<b>- 895</b>	<b>-6,97</b>
<b>Charges exceptionnelles</b>				
Sur opérations de gestion	15 967,09	27 825,42	- 11 858	-42,62
Sur opérations en capital	150,02		150	N/S
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions				
(-) Engagements à réaliser sur ressources affectées	71 176,62	46 639,52	24 537	52,61
<b>Total des charges exceptionnelles (IV)</b>	<b>87 293,73</b>	<b>74 464,94</b>	<b>12 829</b>	<b>17,23</b>
Impôts sur les sociétés (V)	4 823,00	5 578,00	- 755	-13,54
<b>TOTAL DES CHARGES (I + II + III + IV + V)</b>	<b>6 697 676,21</b>	<b>5 862 906,77</b>	<b>834 769</b>	<b>14,24</b>
<b>SOLDE CREDITEUR = EXCEDENT</b>		<b>95 050,38</b>	<b>- 95 050</b>	<b>-100</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>6 697 676,21</b>	<b>5 957 957,15</b>	<b>739 719</b>	<b>12,42</b>
<b>Evaluation des contributions volontaires en nature</b>				
Produits				
. Bénévolat				
. Prestations en nature				
. Dons en nature				
<b>Total</b>				
Charges				
. Secours en nature				
. Mise à disposition gratuite de biens et services				
. Personnel bénévole				
<b>Total</b>				

Cabinet VISCONTI

15-17, rue Gougéard  
72000 LE MANS

FITECO SAS

Tél. 02 43 81 15 15 - Fax 02 43 82 10 50  
E-mail : cabinet@visconti.frUNION  
Membre adhérent

## Préambule

L'exercice social clos le 31/12/2012 a une durée de 12 mois.

L'exercice précédent clos le 31/12/2011 avait une durée de 12 mois.

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat est de 3 859 420,60 E.

Le résultat net comptable est une perte de 16 713,95 E.

Les informations communiquées ci-après font partie intégrante des comptes annuels qui ont été établis le 23/04/2013 par le conseil d'administration.

## Principes comptables généraux

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- Continuité de l'exploitation
- Indépendance des exercices

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les soldes des comptes bancaires au nom des majeurs protégés pour lesquels l'UDAF a le droit exclusif de la gestion au titre de la Tutelle étaient au 31 décembre 2012 les suivants :

Soldes des comptes : 9 065 298,31 €.

## Règles et méthodes comptables

### Immobilisations corporelles et incorporelles :

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ( prix d'achat et frais accessoires) sous déduction des rabais, remises, ristournes et des escomptes de règlement ou à leur coût de production comprenant le coût d'acquisition des matières consommées, les charges directes et indirectes de production ou à leur valeur vénale.

Les frais d'acquisition des immobilisations sont comptabilisés en charges.

Les intérêts des emprunts spécifiques à la production ou à l'acquisition d'immobilisations sont inclus dans le coût de production ou d'acquisition de ces immobilisations.

### Immobilisations financières

La valeur brute est constituée par le coût d'acquisition.

Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une dépréciation est constituée du montant de la différence.

### Immobilisations décomposables

L'entreprise considère que l'amortissement linéaire représente le rythme de consommation des avantages économiques attendus en fonction de l'utilisation probable des biens.

En cas de divergence entre la durée d'utilisation et la durée d'usage, l'entreprise comptabilise un amortissement dérogatoire.

### Immobilisations non décomposables

L'entreprise a fait le choix d'appliquer les mesures de simplification propres aux PME et qui consistent essentiellement dans le maintien de la durée d'usage et du mode d'amortissement pour les immobilisations non décomposables.

### Financement de l'activité Tutelle :

Notre association est financée pour l'activité Tutelle par une dotation globale depuis 2006. Les montants ne deviennent définitifs que deux ans après leur attribution.

Pour une meilleure visibilité et comparabilité de nos comptes, les produits correspondants sont maintenus en production de services vendus..

## Notes sur le bilan actif

Immobilisations brutes	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles	110 169			110 169
Immobilisations corporelles	3 145 662	177 327	54 666	3 268 323
Immobilisations financières	6 749			6 749
<b>TOTAL</b>	<b>3 262 580</b>	<b>177 327</b>	<b>54 666</b>	<b>3 385 241</b>

Amortissements et dépréciations	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles	92 488	11 092		103 580
Immobilisations corporelles	1 765 660	177 144	54 516	1 888 288
Titres mis en équivalence				
Autres Immobilisations financières				
<b>TOTAL</b>	<b>1 858 148</b>	<b>188 236</b>	<b>54 516</b>	<b>1 991 868</b>

Nature des biens immobilisés	Montant	Amortis.	Valeur nette	Durée
Licences	96 978	92 162	4 816	2 à 5 ans
Licences inst	13 191	11 418	1 773	2 à 5 ans
Terrains bâtis inst.	93 418	0	93 418	Non amortiss.
Construction inst.	925 763	418 561	507 203	1 à 25 ans
Agencement & aménagement des constructions de l'udaf inst	857 725	576 635	281 090	5 à 25 ans
Instal. gles agenc. aménag. (non propriété udaf)	472 914	239 829	233 086	5 à 10 ans
Instal. gles agenc. aménag. (non propriété udaf)	46 386	8 789	37 597	5 à 10 ans
Instal. gles agenc. aménag. inst. (non propriété udaf) inst	297 621	203 284	94 336	1 à 5 ans
Matériel de transport	11 929	5 056	6 872	5 à 10 ans
Matériel de transport inst	1 340	1 340	0	4 à 5 ans
Matériel de bureau	1 316	1 316	0	4 à 5 ans
Matériel de bureau inst	335 609	256 343	79 266	1 à 5 ans
Matériel informatique	12 852	12 502	350	1 à 5 ans
Matériel informatique inst.	175 160	129 934	45 226	4 à 10 ans
Mobilier de bureau	36 292	34 700	1 592	4 à 10 ans
Mobilier de bureau inst.				
<b>TOTAL</b>	<b>3 378 492</b>	<b>1 991 867</b>	<b>1 386 625</b>	

Etat des créances	Montant brut	A un an	A plus d'un an
Actif immobilisé	6 749		6 749
Actif circulant et charges d'avance	365 935	365 935	
<b>TOTAL</b>	<b>372 684</b>	<b>365 935</b>	<b>6 749</b>

## Notes sur le bilan actif (suite)

### Charges constatées d'avance

Les charges constatées d'avance ne sont composées que de charges ordinaires dont la répercussion sur le résultat est reportée à un exercice ultérieur.

## Notes sur le bilan passif

Nature des provisions	Ouverture	Augment.	Reprises utilisées	Reprises non utilisées	Clôture
Provisions réglementées					
Provisions pour risques et charges	444 192	26 542	2 702		468 032
<b>TOTAL</b>	<b>444 192</b>	<b>26 542</b>	<b>2 702</b>		<b>468 032</b>

Etat des dettes	Montant total	A moins d'un an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Etablissements de crédit	289 437	36 458	61 220	191 759
Dettes financières diverses	15 604	15 604		
Fournisseurs	212 259	212 259		
Dettes fiscales et sociales	885 949	885 949		
Dettes sur immobilisations				
Autres dettes	17 196	17 196		
Produits constatés d'avance				
<b>TOTAL</b>	<b>1 420 444</b>	<b>1 167 465</b>	<b>61 220</b>	<b>191 759</b>

Charges à payer par postes du bilan	Montant
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	1 438
Emprunts et dettes financières divers	
Fournisseurs	23 689
Dettes fiscales et sociales	628 992
Autres dettes	
<b>TOTAL</b>	<b>654 118</b>



## Autres informations

### Plan comptable M22

Il n'est pas encore fait une totale application du plan comptable M22 car des adaptations dans le plan comptable de l'UDAF sont encore nécessaires.

### Subvention Masp

Le compte 19412I d'un montant de 35 863, 29 € concerne la mesure d'accompagnement social personnel (MASP) qui a été mise par l'intermédiaire des fonds dédiés à O; ceci pour permettre d'absorber les charges 2013 qui devraient être supérieures aux produits puisque nous sommes sur un prix de financement moyen calculé sur trois ans et que le Conseil Général nous confie moins de dossiers que prévu.

Le montant restant à rembourser sur les emprunts (capital+intérêts) est de 379 781,90 €.

Le volume d'heures cumulé correspondant aux droits acquis par le personnel au titre du Dif s'élève à 10 746 heures dont 132 heures de demande d'utilisation de Dif sur l'année 2013 soit un coût de 230 €

la rémunération des trois plus hauts cadres s'élève en 2012 à 172 494 €

### Locations matériels copieurs et informatique

► Pour mémoire le montant des locations de matériel 2011 était de 1 389 690,46 € :

- remboursements anticipés concernant les locations de matériel dus à Rex Rotary : 701 815,85 € compensé par une aide de Xerox.

- montant des locations de matériels : 687 874,61 €.

- montant des aides reçues soit le somme de : 1 351 152,00 €.

-ces aides facturées à Xerox ont été passées en exploitation.

► Le montant des locations 2012 s'élèvent à 960 806,29 € compensé par une aide facturée à Xerox de 700 000 € enregistrée en produits exceptionnels.

Le contrôle des locations du matériel informatique et photocopieurs fait apparaitre une charge pour 2013 d'un montant de 1 082 523,52 €, aucune aide de Xerox n'est prévue. L'importance de cette charge est de nature à remettre en cause la continuité de l'exploitation.

**Cabinet VISCONTI**

15-17, rue Gougeard

72000 LE MANS

Tél. 02 43 81 15 15 - Fax 02 43 81 10 55

E-mail : cabinet@visconti.fr

FITECO SAS

UNION  
Membre adhérent

## Autres informations

### Engagement indemnité de fin de carrière

La provision pour départ à la retraite a fait l'objet d'un ajustement et s'élève en fin d'exercice à 468 032.36 €, cette provision est établie en fonction de la table d'espérance de vie et de la convention collective

#### Hypothèses générales :

Probabilité de présence des salariés au moment du départ en retraite, le taux d'évolution du salaires, actualisation financière, table de mortalité en vigueur à la date de la simulation, départ à la retraite à l'initiative des salariés l'âge de 63 ans. Ce calcul est établi sur Excel suivant un fichier vierge fourni par l'UNAF.

#### Hypothèses de calcul retenues :

Taux d'actualisation : 2 %

Taux de charges sociales : 58 %

Convention collective applicable : Etablissements Médicaux sociaux

Effectif moyen par catégories de salariés	Salariés
Cadres	10
Agents de maîtrise & techniciens	2
Employés	103
Ouvriers	
Apprentis sous contrat	
<b>TOTAL</b>	<b>115</b>

### Résultat cadre normalisé comptes administratifs 2012 (sous réserve de validation de l'organisme DDCS)

Détermination résultat section / Tutelle 2012	Salariés
Total des charges	6 697 676,21
Total des produits	6 680 962,26
Reprise de résultat	
Excédent comptable Tutelle	-16 713,95
Dépenses non opposables aux financeurs	14 897,40
<b>Résultat à affecter</b>	<b>- 1 816,55</b>

**Cabinet VISCONTI**

15-17, rue Gougéard

72000 LE MANS

FITECO SAS

Tél. 02 43 81 15 15 - Fax 02 43 81 10 35

E-mail : cabinet@visconti.fr

UNION  
Membre Indépendant

## Autres informations (suite)

### Report à nouveau affecté au financement de mesures d'exploitation

L'écart d'un montant de 34 200 € correspond à un prélèvement autorisé par la DDCS afin d'autofinancer des dépenses de l'exercice enregistré au crédit du compte 789 "report des ressources non utilisées".

Cette somme fait partie des produits du groupe III.

**Cabinet VISCONTI**

15-17, rue Gougeard  
72000 LE MANS

FITECO SAS

Tél. 02 43 81 15 15 - Fax 02 43 82 10 55

E-mail : cabinet@visconti.fr

UNION

Membre indépendant

## Détail des provisions pour risques et charges

Provisions pour risques	Déductibles	Non déductibles
TOTAUX :		

Provisions pour charges	Déductibles	Non déductibles
Provision indemnité retraite institution	39 588	
Provision indemnité retraite tutelle	428 445	
TOTAUX :	468 032	
		468 032

## Emprunts

Date		Désignation	Montant de l'emprunt	Remboursements		Dettes à la fin de l'exercice
Octroi	Fin			Antérieurs	De l'exercice	
mars-99	déc-13	emprunt CE 167 694 €	167 693,92	145 404,77	11 144,68	11 144,47
déc-00	sept-15	emprunt CE 60 979 €	60 979,61	42 975,75	4 597,80	13 406,06
sept-03	août-25	emprunt DEXIA	381 122,54	113 824,63	11 236,15	256 061,76
<b>Totaux:</b>			609 796,07	302 205,15	26 978,63	280 612,29

Date		Désignation	DETTES A LA FIN DE L'EXERCICE			
Octroi	Fin		Total	A moins d'un an	De un à cinq ans	A plus de cinq ans
mars-99	déc-13	emprunt CE 167 694 €	11 144,47	11 144,47		
déc-00	sept-15	emprunt CE 60 979 €	13 406,06	4 742,94	8 663,12	
sept-03	août-25	emprunt DEXIA	256 061,76	11 745,72	52 556,83	191 759,21
<b>Totaux:</b>			280 612,29	27 633,13	61 219,95	191 759,21

**Cabinet VISCONTI**

FITECO SAS

15-17, rue Gougeard  
72000 LE MANS  
Tél. 02 43 81 15 15 - Fax 02 43 82 10 55  
Email: cabinet@visconti.fr

FIDUNION  
Membre adhérent

## Tableau des charges à payer

DÉSIGNATION	Montant		
	H.T.	T.V.A.	T.T.C.
<b>INTÉRÊTS COURUS SUR EMPRUNTS NON ÉCHUS :</b>	<b>966</b>		<b>966</b>
<b>FOURNISSEURS - FACTURES NON PARVENUES :</b>	<b>23 689</b>		<b>23 689</b>
Honoraires comptable	3 600		3 600
Honoraires commissaire aux comptes	4 353		4 353
Téléphone	1 879		1 879
Frais postaux	8 215		8 215
UNAF - Cotisation 2012	2 025		2 025
Sarthe habitat électricité	305		305
Intervenant extérieur	140		140
AFNOR visite certification	3 172		3 172
<b>PROVISIONS POUR CONGÉS PAYÉS :</b>	<b>359 830</b>		<b>359 830</b>
<b>PROVISIONS CHARGES SOCIALES S/CONGÉS PAYÉS :</b>	<b>176 400</b>		<b>176 400</b>
<b>PERSONNEL - AUTRES CHARGES A PAYER :</b>	<b>5 679</b>		<b>5 679</b>
indemnités fin de contrat cdd	4 978		4 978
complément charges Dif	701		701
<b>ORGANISMES SOCIAUX - CHARGES A PAYER :</b>	<b>54 382</b>		<b>54 382</b>
unifaf cotisation formation	36 109		36 109
OETH cotisation	1 730		1 730
CIL-effort construction	13 362		13 362
Urssaf at pour membres bénévoles	782		782
Charges sociales sur indemnités fin de CDD	2 400		2 400
<b>ÉTAT - CHARGES A PAYER :</b>	<b>32 700</b>		<b>32 700</b>
Taxes sur salaires	31 200		31 200
Taxes sur salaires sur congés payés	1 100		1 100
Taxes sur salaires sur fin de CDD	400		400
<b>AUTRES CHARGES A PAYER :</b>			
<b>INTÉRÊTS COURUS A PAYER :</b>			
<b>AUTRES CHARGES A PAYER :</b>			
<b>INTÉRÊTS COURUS A PAYER :</b>			
<b>TOTAUX</b>	<b>653 646</b>		<b>653 646</b>

**Cabinet VISCONTI**

FITECO SAS

15-17, rue Gougeard  
72000 LE MANS  
Tél. 02 43 81 15 15 - Fax 02 43 82 10 55  
E-mail : cabinet@visconti.fr

**Produits à recevoir**

Indemnité de location salle	160
Cotisations adhérents	6 810
TOTAUX :	6 970

## Détail des charges constatées d'avance

Charges constatées d'avance	Montant
Assurances	29 493
Abonnements	1 561
Iron montain - redevance archive	3 245
Adhésion Lmtv	538
Xerox - location matériel informatique	206 461
Alpha Clim - maintenance	264
Pages jaunes - parution annuaire	639
Télécom	45
Flexi maintenance	5 152
Maintenance destructeur	219
Fournitures de bureau	1 289
Location fontaine	144
Frais de formation Cefras	50
Titres de transport	140
<b>TOTAUX :</b>	<b>249 240</b>

**Cabinet VISCONTI**

15-17, rue Gougeard

72000 LE MANS

Tél. 02 43 81 15 15 - Fax 02 43 81 10 55

E-mail : cabinet@visconti.fr

FITECO SAS

UNION  
libre indépendante



**Eric VISCONTI**

Expert-Comptable  
Diplômé par l'Etat  
(Région d'Angers)

Commissaire aux Comptes  
(Région d'Angers)

## **RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES**

### **SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES**

**UNION DEPARTEMENTALE DES  
ASSOCIATIONS FAMILIALES**

**67 boulevard Winston Churchill**

**72100 LE MANS**

---

**Assemblée Générale d'approbation des comptes de  
l'exercice du 1<sup>er</sup> Janvier 2012 au 31 Décembre 2012  
(12 mois)**

\*\*\*\*\*

Aux Membres,

En ma qualité de Commissaire aux Comptes de votre Association, je vous présente mon rapport sur les conventions réglementées.

En application de l'article L. 612-5 du Code de Commerce, j'ai reçu un courrier du 7 mars 2013 en réponse à ma demande en date du 18 février 2013 sur les conventions conclues avec une des personnes concernées par la réglementation.

Il m'appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui m'ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont j'ai été avisé ou que j'aurais découvertes à l'occasion de ma mission, sans avoir à me prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 612-6 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

J'ai mis en œuvre les diligences que j'ai estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui m'ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

#### **CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ORGANE DELIBERANT**

Je vous informe qu'il ne m'a pas été donné avis d'une convention passée au cours de l'exercice à soumettre à l'approbation de l'organe délibérant en application des dispositions de l'article L. 612-5 du Code de Commerce.

Telles sont mes précisions données dans le cadre des obligations légales précitées.

Fait à Le Mans, le 14 mai 2013.

Le Commissaire aux Comptes

E. VISCONTI

